

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°222 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 6 au 12 juillet 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 12 juillet 2020, au moins 556 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS 3

0. INTRODUCTION 4

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME 5

I.1. DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE..... 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS..... 5

I.3. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS 6

I.4. LES DEFIS DANS LA GESTION DE LA PANDEMIE DU COVID-19 6

II. FAITS SECURITAIRES..... 7

III. CONCLUSION..... 9

SIGLES ET ABREVIATIONS

- AC** : Association Contre
- CDS** : Centre de Santé
- CNDD-FDD** : Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Front pour la Défense de la Démocratie
- CNL** : Congrès National pour la Liberté
- CPG** : Commissaire de Police Général
- ECOFO** : Ecole Fondamentale
- ETS** : Ecole Technique Secondaire
- MSF** : Médecins Sans Frontières
- OPJ** : Officier de Police Judiciaire
- RPA** : Radio Publique Africaine
- SNR** : Service National de Renseignement

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 2 retrouvées cadavres et 7 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi ces victimes figurent 1 femme et 1 élève tuées, 1 mineure et 1 nouveau-né tués ainsi que 2 femmes arrêtées arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie et d'arrestations arbitraires qui sont observés dans le pays.

Ce bulletin relève également des défis dans la gestion de la covid-19, de violations des droits économiques, sociaux et culturels, des attaques armées et une maison d'un membre du parti CNL endommagée.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Dans la nuit du 10 au 11 juillet 2020, vers minuit, sur la colline Muramba, commune Bugenyuzi, province Karuzi, Spès Nshimirimana, âgée de 48 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été assassinée à coups de machettes par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs ont défoncé la fenêtre de sa chambre dans la maison qu'elle partageait avec sa mère. Sa mère l'a remarqué le matin quand elle allait la réveiller et elle a alerté les voisins. Les voisins affirment que la victime avait un litige foncier avec son frère Albert et ils attendaient le partage de la propriété familiale par le tribunal de résidence.

Un corps sans vie retrouvé en commune Musongati, province Rutana

En date du 9 juillet 2020, sur la colline Buhinga, zone et commune Musongati, province Rutana, le corps sans vie décapité de Marie Annick Bayishemeze, âgée de 18 ans, élève en 9^{ème} année au Lycée communal de Musongati a été retrouvé dans un boisement de Callitris, près de son domicile. Selon des sources sur place, les parties du sexe de la victime présentaient des blessures montrant qu'elle a été violée avant d'être tuée par des gens non identifiés. Selon les mêmes sources, Marie Annick avait disparue depuis le 7 juillet 2020.

I.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMNISTRATIFS

Le vice-Président de l'AC-Génocide Cirimoso et 3 journalistes arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 9 juillet 2020, vers midi, à l'Aéroport International Melchior Ndadaye de Bujumbura, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Thérance Mushano, Vice-Président de l'AC-Génocide Cirimoso et trois journalistes du groupe de presse IWACU, Chimène Manirakiza, Alain Majesté Barenga et Fabrice Nzohabonayo, ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, Thérance Mushano voulait s'entretenir avec ces journalistes au sujet de la commémoration du 25^{ème} anniversaire du massacre des étudiants Hutus à l'Université du Burundi de 1995. Ladite commémoration, qui doit avoir lieu le 11 juin de chaque année, a été reportée cette année suite au décès du Président Pierre Nkurunziza survenu le 8 juin 2020. Selon les mêmes sources, au moment où les journalistes allaient commencer l'interview, un policier est intervenu, puis Thérance Mushano et les trois journalistes ont été isolés dans une salle avant d'être conduits au bureau de la police judiciaire des parquets situé dans le quartier Jabe dans la zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Vers 16 heures du même jour, les trois journalistes ont été libérés ayant récupéré leur matériels confisqué au moment de l'arrestation. Le Vice-Président de l'AC Génocide est resté détenu au cachot de ladite police sous l'inculpation d'avoir « induit en erreur des journalistes en les invitant dans les enceintes de l'aéroport sans permission spéciale ». Thérance Mushano a été ensuite accusé d'atteinte à la sureté de l'Etat.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 9 juillet 2020, au bureau de la commune Mugina, province Cibitoke, Marie Nzinahora, membre du parti CNL, résidant sur la colline et zone Ruziba, commune Mugina, province Cibitoke a été arrêtée par des policiers du poste de police de Mugina et détenue au cachot de la même commune. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de donner des informations à la RPA. Selon les mêmes sources, Marie s'était rendue au bureau communal pour porter plainte chez l'OPJ de Mugina contre Juvénal Mbanzendre, responsable des Imbonerakure de la zone Ruziba, qui l'avait menacée de la tuer. Juvénal a signalé aux policiers la présence de Marie et ils l'ont arrêtée. En date du 10 juillet 2020, Jovith Bayavuge, administrateur communal de Mugina a interrogé Marie en lui intimant l'ordre de citer les autres membres de son parti qui donnent des informations à la RPA. Après l'interrogatoire, il l'a fait retourner au cachot.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 10 juillet 2020, sur la 12^{ème} transversale Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Simon Nkengurutse, membre du parti CNL et candidat aux élections collinaires, a été arrêté par le prénommé Richard, chef de cette colline et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Simon a été conduit au cachot du parquet de la commune Kabezi. Selon les mêmes sources, son appartenance politique est à l'origine de cette arrestation.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Bugarama, province Rumonge

En date du 6 juillet 2020, sur la colline Cashi, commune Bugarama, province Rumonge, Janvier Nibitanga alias Mayebo, membre du parti CNL, a été arrêté par le prénommé Michel, responsable provincial du SNR à Rumonge. Selon des sources sur place, ce membre du parti CNL a été accusé de participation aux bandes armées. Il a passé la nuit du 6 juillet 2020 au cachot du SNR situé au domicile de ce responsable avant d'être transféré au cachot de la police à Rumonge en date du 7 juillet 2020.

I.3. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Un membre du parti CNL interdit de construire une maison en commune Nyabihanga, province Mwaro

En date du 7 juillet 2020, sur la colline Muyebe, commune Nyabihanga, province Mwaro, Térance Misigaro, membre du parti CNL, a été interdit de continuer les activités de construction de sa maison par des Imbonerakure sur ordre d'Adrien Ntunzwenimana, administrateur de la commune Nyabihanga. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure lui ont accusé de vouloir construire une permanence du CNL et non sa propre maison et d'avoir détruit des plantations de caféiers pour faire le terrassement.

I.4. LES DEFIS DANS LA GESTION DE LA PANDEMIE DU COVID-19

Les récents discours des hautes autorités burundaises sur la lutte contre la pandémie de Covid-19 semblaient tranquilliser la population. Lors de la prestation de serment du Vice-Président de la République et du Premier Ministre, en date du 30 juin 2020, le Président de la République, Evariste Ndayishimiye, s'est engagé à éradiquer la COVID-19 dans un programme dénommé « Ndakira, sinandura kandi sinandukiza Covid-19 » (*Je vais être guéri, je ne contracte pas et je ne contamine pas les autres la Covid-19*). En outre, en date du 7 juillet 2020, le Premier Ministre, CPG Alain Guillaume Bunyoni, a effectué une visite à l'ETS Kamenge, l'un des centres de dépistage massif de la Mairie de

Bujumbura. Il a recommandé à la population de ne pas négliger cette maladie et a rappelé à tous de respecter les règles de prévention, notamment celles de se laver les mains avec du savon ou d'utiliser un désinfectant, mais aussi d'éviter les grands rassemblements afin de se prévenir et prévenir les autres contre cette maladie.

Néanmoins, les propos de ces autorités ne sont pas accompagnés des mesures concrètes appropriées et de suivi. Des grands rassemblements sont toujours observés et quelques-uns organisés par les mêmes autorités. Des matchs continuent, des fêtes sont célébrées, les lieux de culte, les écoles, les bistrotts, les boîtes de nuit, etc. fonctionnent toujours sans application des moindres règles de prévention comme se laver les mains, la distanciation sociale et le port du cache-nez. Dans les bars, seuls certains serveurs portent leur cache-nez car le port de ce dernier est volontaire.

En outre, à la même date du 30 juin 2020, le Président de la République a promis la réduction du prix du savon et de l'eau à 50% annonçant qu'une partie du coût sera subventionnée par l'Etat, mais la mesure n'est pas encore appliquée sur tout le territoire national. Dans certaines localités du pays, une semaine ou plus peut s'écouler sans qu'il y ait de l'eau potable.

II. FAITS SECURITAIRES

Une personne tuée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 juillet 2020 indique qu'en date du 5 juillet 2020, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, Juvénal Nduwimana, âgé de 30 ans, membre du parti CNDD-FDD, a succombé à ses blessures au CDS Giharo. Selon des sources sur place, Juvénal avait été tabassé à l'aide d'un bâton, en date du 25 juin 2020, par Phocas Kabura, membre aussi du parti CNDD-FDD. Le présumé auteur avait été arrêté la même date par des Imbonerakure dont Alexis surnommé Kajagari, responsable zonal des Imbonerakure et conduit au cachot de la zone Giharo.

Une mineure tuée en commune Marangara, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 juillet 2020 indique qu'en date du 5 juillet 2020, vers 15 heures, sur la colline Mutara, commune Marangara, province Ngozi, Evelyne Ntirampeba, âgée de 15 ans, a été tuée à l'aide d'une machette par son oncle Gérard Rwaswa. Selon des sources sur place, des conflits fonciers entre Gérard et le père de la victime sont à l'origine de cet assassinat. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police à Marangara pour enquêtes.

Une personne tuée en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 8 juillet 2020, vers 6 heures du matin, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Nicodème Ndikumana, âgé d'une cinquantaine d'années et père de 7 enfants, a été retrouvé mort assassiné chez lui à coups de bâtons et de machettes par ses trois fils Ninziza, Tuyisabe et Obède. Selon des sources sur place, des conflits fonciers sont à l'origine de cet assassinat car ses fils voulaient que leur père ne retienne aucune portion de terre après le partage familial. Les présumés auteurs ont été arrêtés par la police vers 9 heures et conduits au cachot de la commune Gitaramuka, puis transférés au cachot du commissariat provincial de police, le lendemain.

Un nouveau-né tué en commune Mwumba, province Ngozi

En date du 6 juillet 2020, vers 2 heures du matin, sur la colline Burenza, commune Mwumba, province Ngozi, un nouveau-né de sexe féminin a été étranglé par Spès Hatungimana qui venait de le mettre au

monde. Selon des sources sur place, les voisins sont intervenus avant qu'elle achève le bébé et l'ont transporté vers l'hôpital de Buye où il a succombé deux jours après. Le présumé auteur a été arrêté par la police est incarcérée à la prison de Ngozi.

Une personne tuée et neuf blessées en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 8 juillet 2020, dans un endroit communément appelé kw'Isamariro, en zone urbaine de Buterere, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, une grenade a explosé faisant 10 personnes blessées dont une a succombé à ses blessures. Selon des sources sur place, les victimes ont été évacuées vers l'hôpital des MSF situé au quartier Kigobe. Selon les mêmes sources, Ernest Nduwimana, chef de la zone Buterere a confirmé les faits tout en précisant que des enquêtes sont en cours.

Un membre du parti CNL blessée par grenade en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 7 juillet 2020, vers 20 heures, sur la sous-colline Misakura, colline Ijenda rural, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, une grenade a été lancée par une personne non identifiée blessant Déogratias Ntitoranya, membre du parti CNL. Selon des sources sur place, la victime a été blessée au niveau du ventre, du genou et des épaules. Selon les mêmes sources, Déogratias rentrait chez lui en revenant d'un cabaret et arrivé devant la porte de son enclos, lorsqu'il demandait à ses enfants de lui ouvrir, l'auteur lui a lancé la grenade. Selon les mêmes sources, la victime a été vite évacuée vers l'hôpital d'Ijenda pour des premiers soins puis transférée vers l'hôpital l'un des hôpitaux de la mairie de Bujumbura. En date du 8 juillet 2020, le nommé Ntakarutimana, cabaretier de la colline d'Ijenda rural a été arrêté et incarcéré au poste de police de Rwibaga, commune Mugongo-Manga, pour enquêtes.

Deux personnes blessées en commune Kigamba, province Cankuzo

En date du 8 juillet 2020, vers 8 heures du matin, sur la colline Rwamvura, commune Kigamba, province Cankuzo, deux commerçants de vaches dont le prénommé Ismaël, en provenance de la province Muyinga et se rendant au marché de vaches situé sur la colline Shinge de la même commune, ont été blessés lorsqu'ils sont tombés dans une embuscade tendue par des gens non identifiés armés de fusils. Selon des sources sur place, les victimes ont été blessées par balles au niveau du dos et une somme d'argent de plus de 30 millions a été volée. Selon les mêmes sources, elles ont été évacuées vers l'hôpital de Muyinga pour soins.

Une maison d'un membre du parti CNL endommagée en commune Muruta, province Kayanza

Dans la nuit du 6 juillet 2020, vers 20 heures, sur la colline et zone Rwegura, commune Muruta, province Kayanza, la maison de Juvénal Niyorugira, membre du parti CNL et enseignant à l'ECOFO Rwegura a été endommagée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, des pierres ont été lancées sur cette maison abîmant des tuiles et cassant les vitres des fenêtres puis la clôture a été détruite. Selon les mêmes sources, la victime est en conflit avec Charles Hatungimana, Imbonerakure de la colline Rwegura depuis qu'elle s'est rendue dans le bistrot de Charles Hatungimana, lui donnant une somme de 5000F pour acheter une bière. Le même jour, Charles a refusé de lui donner de la bière et de lui remettre son argent pour la simple raison qu'il est militant du parti CNL. La victime a porté plainte au chef de colline ainsi qu'au parquet de Kayanza et les autorités dudit parquet ont convoqué les deux personnes pour les aider à se réconcilier.

III. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de tuerie et d'arrestations arbitraires.

Ce bulletin revient aussi sur la mauvaise gestion de la pandémie de covid-19, des violations des droits économiques, sociaux et culturels, des attaques à la grenade, vol à main armée et une maison d'un membre du parti CNL endommagée.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.